Compte-rendu

Le conseil de quartier s'est réuni en assemblée plénière le mardi 11 décembre 2018 – salle des Fêtes d'Asnières, sous la présidence de Mme Marie-Odile SVABEK.

Mme Marie-Odile SVABEK, Vice-Présidente de quartier, ouvre la séance à 18 h 00 et cite les excusés.

I - Validation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé.

II - Les commissions

A/ Circulation et Sécurité. Voirie

1) Vitesse excessive:

- points en cours
 - > Chemin de la Planche aux Vignerons : voirie refaite
 - Rue Gaudine: des études antérieures ont mis en avant la difficulté majeure de réaliser des chicanes compte tenu du nombre d'entrées carrossables, il faut engager une réflexion pour trouver une autre solution.
 - Rue des Alouettes: la mise en place de chicanes ne parait pas poser de difficulté majeure en cours d'étude par les services pour réalisation.
- radar pédagogique rue Pasteur John Bost : installation du radar pédagogique en septembre.
- rue de la Gare : *Mme SVABEK suggère de mettre un îlot directionnel central pour éviter le passage des poids lourds.*
- points soulevés en séance

Chemin de la Forêt : depuis que cette voie a été refaite, les véhicules roulent vite. Madame Svabek s'est rendu sur place avec M. le Maire. Des ralentisseurs ne pouvant être installés partout le choix sera la pose de deux stop, avec priorité au chemin de la Pochette.

2) <u>Défaut de stationnement</u>: (le groupe de travail s'est déplacé dans les rues citées ci-dessous afin de faire des propositions exhaustives) une demande de matérialisation des places est souhaitée, rue Gaudine, rue du Petit Chailloux, rue Raspail. Le diagnostic établi par la commission est en cours d'étude, en lien avec les études menées sur la vitesse précédemment citées.

M. MOUSNY apporte les éléments suivants :

- <u>Rue Raspail</u>: compte tenu du nombre de sorties d'habitations il ne parait pas judicieux de réaliser une matérialisation des places de stationnement sans en limiter grandement l'offre de stationnement. Cela ferait beaucoup de mécontents. Il faudrait tout repenser en termes d'aménagement (plan global de circulation d'Asnières).
- Rue du Petit Chailloux: matérialisation des places en cours.
 M. Mourey propose qu'une interdiction de stationnement soit posée au niveau de l'Ecole de Musique, dans le virage.
- <u>Rue Gaudine</u>: le plan de stationnement n'est pas tenable pour les mêmes raisons que pour la rue Raspail. De plus, avec la circulation croissante en attendant la rocade, cela rendrait la rue plus « accidentogène » encore.
- Places PMR: dans les rues à stationnement alterné bi-mensuel la matérialisation au sol n'est pas réalisable. La règle de stationnement est affichée en entrée de ville, sauf dispositions contraires. Si elle n'est pas respectée, il est peut-être bon de faire des piqûres de rappel par le biais de papillons déposés sur les pare-brises. Et si le stationnement alterné pose des problèmes de sécurité, il faut alors réfléchir à un autre schéma.

3) <u>Vétusté des trottoirs</u>: afin de garantir la sécurité des piétons, une réfection d'enrobés, rue Gaudine et rue Pierre Boiteau, est suggérée. La rue Gaudine fait partie d'une étude globale en cours, la commission sera tenue informée des résultats (sera chiffré et proposé pour un prochain programme - ces rues seront soumises à l'arbitrage du programme 2019).

4) Divers:

- Rue Raspail: sécurisation de l'accès à l'école par un dispositif similaire à celui de la place du 14 Juillet. La commission souhaite être tenu informée des différentes éventualités avant la pose.
- <u>Avenue de la Prospective</u> : dangerosité de l'accès à la route de Coulangis en venant de Saint-Doulchard. La commission préconise la mise en place d'une « interdiction de tourner à gauche ». Vérification de la domanialité et étude de possibilité d'installer un « tourne à gauche ».

Il est tout à fait possible d'interdire le tourne à gauche, mais avant cela, il serait nécessaire de requalifier la voie qui se situe entre le giratoire des anciens abattoirs et la route des Coulangis, car ce serait l'itinéraire de substitution. Chiffrage : 66 000 € (prix marché 2016) .Cette réalisation sera sollicitée lors d'une prochaine programmation. *En cours d'arbitrage*.

- <u>Chemin de l'Epinière</u> : les travaux seront réalisés avant la fin de l'année. **Remblayage effectué et grave posée.**
- <u>Rue des Fauvettes</u> : le stop et la vitesse à 30 km/h ne sont pas respectés. Demande ralentisseurs. **Comptages effectués ; résultats en attente.**
- Projet « Voirie » proposé lors du Conseil Inter Quartiers : Rue Ferrée *A ce jour, il n'y a pas de perspectives d'avancement de travaux.*
- Rue des Blessangis : le mini-giratoire réalisé est jugé inutile par les conseillers.

B/ Environnement - Propreté

Des poubelles ont été posées à l'arrêt de bus de la rue François Coillard et de chaque côté de la rue du Pasteur John Bost ainsi qu'une toutounet cour de l'Aujonnière.

Questions diverses:

- Fleurissement aux pieds des arbres

Place du 14 Juillet : fait.

Rue John Bost : aucune possibilité.

<u>Fibre optique :</u> disparité dans le déploiement : Mme SVABEK annonce une réunion publique avec Orange le 11 juillet prochain. **Depuis, aucun avancement.**

Plaque de rue manquante : rue Raspail en attente.

Borne incendie à enterrer pour empêcher les branchements sauvages : voir avec le SDIS.

Boîte à livres : la porte est coincée.

Un conseiller demande la remise en place des ballades de nettoyage.

<u>Chemin des Pochettes</u>: malgré l'interdiction qui leur a été faite, les gens du voyage ont remblayé et déversé de la grave pour faire venir des caravanes.

<u>Sécurisation des personnes se rendant au centre équestre :</u> (problème des voitures stationnées sur l'accotement) : *lors de la réfection de la route, un marquage est-il prévu ? Pourquoi les voitures ne se garent-elles pas à l'intérieur du centre ?*

Il est suggéré que toutes ces demandes diverses fassent l'objet de requêtes dans Castor+ plutôt que de rester en cours dans le suivi des séances plénières, l'assistance valide cette proposition.

Mme la Vice-présidente clôt la séance à 20 h 00.

La prochaine séance aura lieu fin mars / début avril 2019.